



GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE
ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

RÉSOLUTION 10 – 2007M

PARTICIPATION LOCALE POUR LA RESTAURATION DES SECTEURS
PRÉOCCUPANTS ET DES ZONES D'INTERVENTION PRIORITAIRE

ATTENDU QUE les Grands Lacs et le Saint-Laurent sont des ressources d'une valeur inestimable pour les gens des États-Unis et du Canada et qu'ils font un apport important au bien-être économique et à la qualité de vie des citoyens qui vivent dans la région et des visiteurs qui y sont de passage;

ET ATTENDU QUE la contamination provenant de sources industrielles, commerciales, agricoles et domestiques a causé à ces ressources une vaste gamme de problèmes et de déficiences au cours des ans;

ET ATTENDU QUE les États-Unis et le Canada ont officiellement désigné 43 secteurs préoccupants assortis de problèmes particulièrement importants dans les Grands Lacs, et que les gouvernements du Canada et du Québec ont également établi 14 zones d'intervention prioritaire (ZIP) exigeant une intervention spéciale le long du fleuve Saint-Laurent;

ET ATTENDU QUE, jusqu'ici, et en près de 20 ans, seulement trois des secteurs préoccupants ont été remis en état à un niveau suffisant pour être rayés de la liste des zones contaminées;

ET ATTENDU QUE ces secteurs continuent de poser des risques à la santé humaine et à l'environnement et qu'ils sont souvent perçus comme des stigmates pour les villes et communautés avoisinantes;

ET ATTENDU QUE les autorités fédérales, d'État et provinciales sont principalement responsables d'effectuer les travaux curatifs et de restauration qui sont requis dans ces zones contaminées, dans le cadre de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, de l'Accord Canada-Ontario, de la stratégie régionale de collaboration des Grands Lacs et du Plan Saint-Laurent;

ET ATTENDU QUE certains gouvernements locaux pourraient être en mesure de favoriser l'accélération de l'assainissement de ces secteurs;

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE les villes et municipalités de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent situées dans ces secteurs préoccupants et zones d'intervention prioritaire ou dans leur proximité étudieront et évalueront les préoccupations actuelles et les mesures requises afin de déterminer si des démarches pourraient être entreprises à l'échelle locale pour favoriser l'accélération du processus curatif et de restauration;



ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE si les villes et municipalités déterminent qu'une participation locale serait appropriée et qu'elle pourrait servir à favoriser le processus d'assainissement, le maire/la mairesse et les effectifs de ces villes ou municipalités chercheront des occasions d'aider à la restauration de ces secteurs;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les villes et municipalités chercheront des occasions de former des partenariats avec les tribus et avec les Premières nations dans le cadre de ces initiatives curatives et de restauration;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les villes et municipalités feront appel aux autorités fédérales, d'État et provinciales pour leur demander de mettre en œuvre de nouvelles initiatives dans ces secteurs en vue d'accélérer le processus d'assainissement, et demanderont au Congrès des États-Unis, au Parlement du Canada, aux législatures d'État et aux parlements provinciaux d'affecter les fonds nécessaires pour permettre à ces initiatives d'être menées à bien.

Signé ce 12^e jour de juillet 2007

Gary Becker, président
Maire de Racine
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent